



**Avis n° 2025/10  
relatif à l'accréditation de  
Ecole d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de  
l'université de Reims  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

### Ecole

Nom :	<b>Ecole d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'université de Reims</b>
Sigle :	EiSINe
Type :	Public
Académie :	Reims
Sites de l'école :	Charleville-Mézières, Reims

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/10

### Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NF (Nouvelle formation)  
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'université de Reims, spécialité Automatique et informatique industrielle, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Reims  
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'université de Reims, spécialité Génie mécanique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Charleville-Mézières

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'université de Reims ;
- Vu le rapport établi par Benoît NORTIER (membre de la CTI, rapporteur principal), Raja CHIKY (corapporteur), Eric SAVIN (expert), Fatiha NEJJARI (experte internationale), Marie MAUFROY (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14-15 octobre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de la rentrée universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'université de Reims, spécialité Automatique et informatique industrielle, sur le site de Reims	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'université de Reims, spécialité Automatique et informatique industrielle, sur le site de Reims	Formation continue	2026	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'université de Reims, spécialité Génie mécanique, sur le site de Charleville-Mézières	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique de l'université de Reims, spécialité Génie mécanique, sur le site de Charleville-Mézières	Formation continue	2026	2027-2028	restreinte

**La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école**

L'école propose un cycle préparatoire.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

**Pour l'université**

- S'assurer de l'adéquation entre la stratégie de développement visée et des moyens disponibles.

**Pour l'école**

- Assurer la représentation des élèves ingénieurs avec voix délibérative dans les instances de l'école et notamment au Conseil d'école ;
- Renforcer la communication de l'école pour la rendre plus visible niveau national et au sein de l'URCA, et pour accompagner la transition de la FISE de l'UTT vers l'EiSINe ;
- Etudier les conditions d'une synergie et d'une dynamique ingénieur associant l'EiSINe et l'ESIREims ;
- Consolider et mettre en application la démarche qualité et l'amélioration continue ;
- Clarifier les critères de passage des élèves en FISE ou FISA à l'issue de la CPI ;
- Améliorer la mobilité entrante d'élèves internationaux ;
- Construire et mettre en œuvre un plan d'action spécifique pour anticiper les départs prévisibles d'enseignants-chercheurs et la charge de travail induite par les deux nouvelles formations ;
- Inciter les élèves ingénieurs à se regrouper dans un BDE unique afin de développer le sentiment d'appartenance à l'école ;
- Favoriser la création d'une association d'alumni.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 octobre 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 19 novembre 2025

La présidente  
Claire PEYRATOUT

